

A P T I M

TAXE

D'APPRENTISSAGE



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE COMMERCE
ET DÉVELOPPEMENT



INSTITUT
DE COMMERCE
DE LYON

LA TAXE D' APPREN



BÂTISSEUR D'UN MONDE MEILLEUR DEPUIS PLUS DE 30 ANS

L'École 3A forme en 3 ou 5 ans des entrepreneurs engagés capables de proposer des solutions innovantes, rentables et pérennes pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

Au-delà des métiers de l'humanitaire, l'école forme des jeunes proactifs, à la recherche d'une économie positive, ayant le goût des challenges et la culture projet : des entrepreneurs au sens large du terme.

Première école à montrer et à défendre l'évidence du lien entre commerce et développement, 3A bénéficie d'une expertise de plus de 30 ans dans les domaines de la solidarité, de l'économie «autrement», et du développement des pays émergents : Afrique, Amérique Latine, Asie.

Alors que les différents secteurs de l'économie se décloisonnent et multiplient les interactions, les organisations cherchent des managers impactants, engagés, capables de s'adapter aux différents secteurs d'activités.

Au-delà des savoirs, l'École 3A apporte à chaque étudiant les savoir-faire et les savoir-être, recherchés par les entreprises et les organisations.



L'ICL, INSTITUT DE COMMERCE DE LYON, EST LA DOYENNE DES ÉCOLES DE COMMERCE LYONNAISES

L'ICL est un établissement d'enseignement supérieur qui forme en 1, 2 ou 3 ans des professionnels des métiers du commerce, de la négociation et de la vente de haut niveau.

ICL forme des professionnels capables d'assurer la pérennité de l'entreprise en développant son activité, des professionnels des métiers du commerce en mesure de mener des négociations complexes à l'international. Les diplômés ICL sont capables de répondre aux attentes des entreprises, investis et opérationnels, avec efficacité et goût du résultat.

L'enseignement prodigué par ICL est proche des préoccupations réelles des entreprises.

Il a été conçu pour permettre à chaque diplômé d'évoluer facilement au sein de l'entreprise, passant progressivement de postes commerciaux à des postes stratégiques d'encadrement et de gestion de projet.

TISSAGE

La taxe
d'apprentissage
est le seul impôt
dont les bénéficiaires
peuvent être choisis
librement par les
entreprises.

Ainsi vous pouvez rendre utile votre versement de taxe d'apprentissage en choisissant l'une de nos écoles :

 **Pour accompagner**
le développement de notre
stratégie pédagogique.

 **Pour investir**
sur la formation de vos
collaborateurs de demain.

 **Pour aider** concrètement
des jeunes à pouvoir suivre une
formation leur assurant un emploi.

 **Pour développer**
des partenariats ensemble dans
le cadre d'appuis que nous
pourrions vous apporter.

À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- Financer les projets e-learning qui permettront aux étudiants d'être mieux formés.
- Poursuivre les investissements pédagogiques fortement amorcés depuis de nombreuses années.
- Garantir à nos étudiants un niveau d'équipement pédagogique optimum dans nos écoles.
- Moderniser le matériel informatique.
- Développer des partenariats avec le monde de l'entreprise pour garantir aux étudiants une proximité avec les professionnels.

COMMENT NOUS VERSER LA TAXE ?

Nos écoles sont habilitées à bénéficier de la taxe d'apprentissage pour le hors quota dans la **catégorie B**. Par conséquent, pour nous verser la taxe d'apprentissage vous avez deux possibilités :

- Vous versez à OCTALIA dont nous sommes adhérents.
- Vous passez par le collecteur de votre choix. Dans ce cas il est très important de mentionner les coordonnées exactes de nos écoles ICL-3A avec les sommes que vous souhaitez nous voir affecter, et nous informer de votre décision.

OCTALIA
FEDERATION DE COLLECTEURS

Info Octalia
www.octalia.org
contact@octalia.org
Tel : **01 45 74 33 44**

QUELLES SONT LES ENTREPRISES ASSUJETTIES À LA TAXE ?

Article 1599 Ter A CGI (code général des impôts) : Toutes les entités juridiques soumises au Droit Français qui ont employé au moins 1 salarié en 2016 et qui sont redevables de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

SONT AFFRANCHIES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

- Les entreprises ayant employé en 2016 un ou plusieurs apprentis (contrat d'apprentissage enregistré) et qui ont une masse salariale inférieure à 6 fois le SMIC annuel ;
- Les sociétés ou personnes morales ayant pour objet exclusif les divers ordres d'enseignement ;
- Les groupements d'employeurs composés d'agriculteurs ou de sociétés civiles agricoles visées à l'article 1599 ter A du CGI.

SONT EXONÉRÉS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

- l'État et les collectivités publiques

DANS TOUS LES CAS, VOUS DEVEZ :

- Préciser le montant attribué
- Mentionner : École, adresse et le n° d'habitation
- La catégorie

Mieux comprendre

la **TAXE**

D'APPRENTISSAGE

0,68% MSAB *

PART RÉGION : 51%

Réservée aux régions sans possibilité d'affectation

QUOTA : 26%

CFO **

Quota disponible pour les CFA

HORS QUOTA : 23%

Listes préfectorales des formations

Catégorie A
65%
Niveau III,
IV et V

Catégorie B
35%
Niveau I
et II

*Masse salariale annuelle brute.

**CFO = Concours Financier Obligatoire pour les apprentis présents dans votre entreprise.

Pour le versement de votre Hors Quota (barème) en

CATÉGORIE B

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

ET DÉVELOPPEMENT 3A (ESCD 3A)

47 rue Sergent Michel Berthet
69009 LYON

UAI : 0693177D

À reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

INSTITUT DE COMMERCE

DE LYON (ICL)

47 rue Sergent Michel Berthet
69009 LYON

UAI : 0690647D

À reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Pour le versement de la catégorie A et du Quota, nous vous suggérons les écoles ci-dessous membres de notre groupe:

CATÉGORIE A

IDRAC BUSINESS SCHOOL

47 rue Sergent Michel Berthet
69009 LYON

UAI : 0693180G

À reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

QUOTA

CFA IGS

47 rue Sergent Michel Berthet
69009 LYON

UAI : 0693306U

À reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Ces quatre écoles font partie du Campus René Cassin, 47 rue Sergent Michel Berthet, 69009 LYON.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ

Céline Bicheron

04 72 85 73 84
celine.bicheron@ecole3a.edu

Ambre Challier

04 72 85 17 91
ambre.challier@icl.fr



IMPORTANT

VERSEMENT À EFFECTUER AVANT LE 28 février 2017

